

## CONDITIONS GENERALES DE SERVICE ACTIONS DE FORMATION ET BILAN DE COMPETENCES

### 1. Objet et champ d'application

---

**Les conditions générales de service ci-après « CGS » Conditions Générales et tous les rapports entre S.A.S. Coaching Forest ci-après « Coaching Forest » et ses clients ci-après le « Client » relèvent de la loi française.**

**Le participant à toute formation est désigné « Participant ». Il s'agit soit du Client, soit d'un salarié du Client. Dans ce dernier cas, le Client se porte fort du respect des présentes par le Participant.**

**Toute action de formation relevant de la formation professionnelle continue (L. 6313-1 du code du travail) y compris le Bilan de compétences, implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes CGS.**

### 2. Documents contractuels

---

Les documents contractuels sont le contrat de formation ou la Convention de formation, les présentes CGS et la facture.

Sauf dérogation formelle et expresse de Coaching Forest, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Les CGS peuvent, le cas échéant, être complétées par des conditions particulières rattachées à une offre spécifique commercialisée par Coaching Forest.

### 3. Obligations de Coaching Forest

---

Coaching Forest s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus.

A l'issue de la formation, Coaching Forest remet au client un certificat de réalisation de formation ou Bilan de compétences pour chacun des participants.

#### 4. Obligations du client

---

Dès la validation du devis devant être accompagné du règlement demandé, Coaching Forest fait parvenir au Client le contrat de formation ou la convention de formation en double exemplaire.

Le Client s'engage à retourner à Coaching FOREST un exemplaire du contrat ou de la convention de formation, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention.

Toute demande de report d'une formation doit être formulée par écrit.

Le Client peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception ans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat.

Si un **organisme financeur** règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires pour le paiement intégral de la facture, et/ou le cas échéant fournir à Coaching Forest l'attestation de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

S'il est une **personne physique**, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de dix (10) jours à compter de la date de signature du Contrat de formation ou de la Convention de formation et s'engage à verser à Coaching Forest 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de Coaching Forest.

L'acompte restera acquis à Coaching Forest si le Client renonce à la formation.

Passé ce délai, la formation reste due dans son intégralité en cas d'annulation de la formation à défaut de report possible.

En cas de formation sur site, le Client met à la disposition de Coaching Forest l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec Coaching Forest, et s'assure de leur présence.

#### 5. Prix, facturation et règlements

---

Tous nos prix sont nets et les factures payables en euros à l'ordre de Coaching Forest, à réception.

Les formations ne sont pas soumises à la TVA, les tarifs s'entendent hors taxe.

Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours.

Le prix ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des Participants.

Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible et se décompose de la manière suivante : **30 % du montant total doit être réglé à Coaching FOREST avant le démarrage de la formation.** Le solde reste à payer dès réception de facture.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code de Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 10 (dix) jours ouvrables, Coaching FOREST se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

## 6. Conditions d'annulation et de report

---

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit par LRAR ou mail avec accusé de réception.

Pour toute annulation, moins de dix (10) jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les dix (10) jours légaux de rétractation s'il est une personne physique, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Il est entendu que les sommes payées par le Client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si Coaching Forest organise dans les six (6) mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report pourra être proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

---

### COACHING FOREST

Siège social : 5 Rue des Merciers 38150 ROUSSILLON  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €  
N° de déclaration d'activité 84 38 071 34 38 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône Alpes  
831 043 872 R.C.S. de Vienne – SIRET 831 043 872 00017  
Téléphone : 06 26 75 41 78 – Mail : [yforest@seleniteimpulsion.fr](mailto:yforest@seleniteimpulsion.fr) – [seleniteimpulsion.fr](http://seleniteimpulsion.fr)  
« Coaching Forest » est une marque déposée à l'INPI  
Conditions générales de service – V.3. 31/07/2023

## 7. Données Personnelles

---

Les données à caractère personnel du Client font l'objet d'un traitement informatique par la S.A.S. Coaching Forest agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de protection des données personnelles, disponible sur le site Internet <https://seleniteimpulsion.fr> (ci-après la « Politique de Confidentialité »).

## 8. Propriété intellectuelle

---

Le Client, Coaching Forest, et le Formateur, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, S.A.S. Coaching Forest et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

Coaching Forest peut être amené à fournir au Participant de la Formation une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la Formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation.

Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de Coaching Forest.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Participant. A cet égard, le Participant de la Formation et plus largement le Client s'interdisent d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à disposition.

## 9. Loi applicable

---

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Coaching Forest et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour Coaching Forest de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## 10. Litige

---

En cas de litige, relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes conditions générales, concernant la relation entre Coaching Forest d'une part et le Client d'autre part, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

Il est précisé, conformément à l'article L. 612-1 du Code de la Consommation, que le consommateur, sous réserve de l'article L. 612.2 du Code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite au professionnel.

S.A.S. Coaching Forest a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 51235/VM/2307/49 la **SAS Médiation Solution** comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :  
SAS Médiation Solution  
222 chemin de la Bergerie  
01800 ST Jean de Nost  
Tél. 04 82 53 93 06
- Soit par mail à : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

---

#### COACHING FOREST

Siège social : 5 Rue des Merciers 38150 ROUSSILLON  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €  
N° de déclaration d'activité 84 38 071 34 38 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône Alpes  
831 043 872 R.C.S. de Vienne – SIRET 831 043 872 00017  
Téléphone : 06 26 75 41 78 – Mail : [yforest@seleniteimpulsion.fr](mailto:yforest@seleniteimpulsion.fr) – [seleniteimpulsion.fr](http://seleniteimpulsion.fr)  
« Coaching Forest » est une marque déposée à l'INPI  
Conditions générales de service – V.3. 31/07/2023



À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE LE LITIGE SERA SOUMIS DEVANT LES JURIDICTIONS DE DROIT COMMUN S'AGISSANT D'UN CLIENT NON PROFESSIONNEL ET DEVANT LES TRIBUNAUX DE VIENNE (FRANCE), NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, S'AGISSANT DES CLIENTS PROFESSIONNELS.

## **11. Élection de domicile**

---

L'élection de domicile est faite par S.A.S. Coaching FOREST à son siège social 5 Rue des Merciers 38150 ROUSSILLON.

---

### COACHING FOREST

Siège social : 5 Rue des Merciers 38150 ROUSSILLON  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €  
N° de déclaration d'activité 84 38 071 34 38 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône Alpes  
831 043 872 R.C.S. de Vienne – SIRET 831 043 872 00017  
Téléphone : 06 26 75 41 78 – Mail : [yforest@seleniteimpulsion.fr](mailto:yforest@seleniteimpulsion.fr) – [seleniteimpulsion.fr](http://seleniteimpulsion.fr)  
« Coaching Forest » est une marque déposée à l'INPI  
Conditions générales de service – V.3. 31/07/2023